

Manifeste d'oriGIn sur les Politiques Mondiales

2026-2027

Déclaration de Mission

oriGIn est l'alliance mondiale des groupements d'IG – représentant environ 700 associations de 40 pays dans les secteurs du vin, des spiritueux, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie – engagée à promouvoir le renforcement de la protection des IG dans les législations nationales et régionales ainsi que dans les accords internationaux.

oriGIn est également une communauté internationale où les groupements d'IG interagissent régulièrement avec des organisations internationales, des cabinets d'avocats et de technologie, des offices de propriété intellectuelle, des universités, des centres de recherche, des organismes de contrôle et des agences de développement.

Grâce à ces interactions, oriGIn génère régulièrement des informations précieuses sur les tendances mondiales en matière d'IG, au bénéfice de sa communauté internationale.

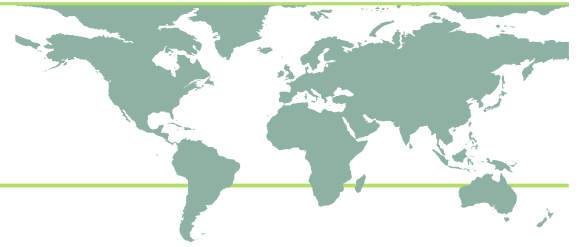
Valeurs

Unité, Communauté, Solidarité, Transparence, Engagement, Durabilité, Développement, Qualité.

Domaines de Politique

I. Accords Multilatéraux, Plurilatéraux et Bilatéraux

Dans le cadre d'un système commercial mondial basé sur des règles, juste, libre et transparent, oriGIn est favorable à un cadre juridique multilatéral solide pour toutes les IG (vins, spiritueux, produits agricoles, artisanaux et industriels), offrant un niveau de protection garantissant les producteurs, transformateurs, commerçants et consommateurs à travers le monde.



Dans ce contexte :

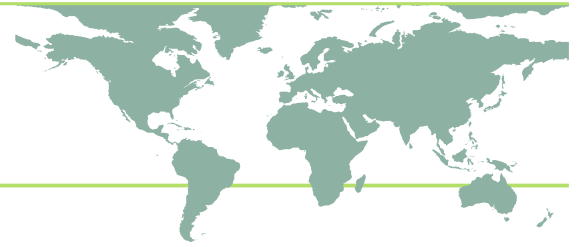
- oriGIn soutient le système de Lisbonne de l'OMPI. L'Acte de Genève sur les Indications Géographiques et les Appellations d'Origine représente un instrument international moderne et flexible pour la protection des IG dans les juridictions étrangères, au bénéfice des petits producteurs et des PME. oriGIn encourage la ratification de l'Acte de Genève par tous les États membres de l'OMPI.
- oriGIn suit les discussions de l'OMC sur les IG, dans le but de garantir que tout développement soit conforme aux normes internationales établies de protection et de saisir les opportunités complémentaires pour renforcer les garanties des IG au niveau multilatéral.

De même, oriGIn soutient la conclusion et la ratification d'accords bilatéraux (Accords de libre-échange avec un chapitre sur les IG, accords sur les IG, accords de coopération ayant des implications pour les IG, etc.) qui améliorent la protection des IG dans les juridictions des parties contractantes.

II. Relations entre les IG et les Marques

oriGIn reconnaît que les IG et les marques sont deux catégories distinctes de droits de propriété intellectuelle (DPI) qui méritent une protection selon des règles internationales bien établies.

oriGIn mène des campagnes et soutient ses membres pour garantir que les règles nationales, régionales et internationales concernant les relations entre les IG et les marques soient correctement mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la gestion des demandes de marques en conflit avec des IG existantes par les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle. En particulier, oriGIn soutient le refus administratif des demandes de marques en conflit avec des IG protégées.



III. Convergence des Systèmes Nationaux d'IG

oriGIn soutient la convergence des systèmes nationaux d'IG selon les lignes suivantes :

- Protection robuste conforme aux normes internationales de l'Acte de Genève de l'OMPI ;
- Consolidation du principe de protection contre les évocations des IG ;
- Principe de territorialité concernant les exceptions à la protection des IG, qui doivent être prouvées par les sujets les revendiquant ces exceptions dans une juridiction donnée, à travers des éléments juridiques substantiels ;
- Mécanismes d'application administratifs, dans le but de faciliter et alléger les démarches des groupes pour faire valoir leurs droits ;
- Protection des IG contre leur utilisation irrégulière comme ingrédients ;
- Mise en place de mécanismes de contrôle solides, afin de garantir que les produits IG entrant sur le marché respectent pleinement les cahiers des charges correspondants ;
- Mise en place de politiques publiques en faveur de l'établissement et de la consolidation de groupes représentatifs, en prêtant une attention particulière aux petits producteurs ;
- Mise en place de politiques publiques pour tirer pleinement parti du modèle de développement gagnant-gagnant qui peut découler des relations entre IG et tourisme. Dans ce cadre, oriGIn encourage la collaboration avec l'Organisation Mondiale du Tourisme.
- Encouragement des échanges de bonnes pratiques entre les parties prenantes pour promouvoir le développement rural lié aux IG.

IV. Domaines de Premier Niveau Internet et Marchés en Ligne

oriGIn soutient l'inclusion des IG comme droits légitimes dans le champ d'application de la Politique de Résolution Uniforme des Litiges (UDRP) de l'ICANN, disponible pour les Domaines de Premier Niveau génériques (gTLDs).



oriGIn soutient les mécanismes de résolution des litiges des ccTLDs (domaines de premier niveau de pays) prenant en compte les IG comme droits antérieurs méritant une protection en cas d'utilisation irrégulière dans l'environnement des noms de domaine sur Internet, et encourage la convergence de tous les mécanismes des ccTLDs selon cette norme.

oriGIn soutient l'application par les marchés en ligne des plus hauts standards de protection des propriétaires de DPI pour les IG, basés sur des systèmes de demandes de retrait, afin de prévenir la vente de produits contrefaits ou enfreignant les droits qui nuisent aux entreprises légitimes et aux consommateurs.

V. Durabilité

oriGIn considère que les GI occupent une position stratégique pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de notre époque.

oriGIn encourage les chaînes de valeur des GI au niveau sectoriel, ainsi qu'aux niveaux national/régional, à coordonner leurs efforts de durabilité, dans le but de promouvoir la convergence. Dans ce cadre, oriGIn promeut l'utilisation de la méthodologie développée avec la FAO, visant à soutenir les parties prenantes des IG dans l'élaboration d'une stratégie de durabilité par un processus inclusif.